

# LES GOPÈ : L'Europe de Macron, c'est ceci !!

Chaque année, la Commission Européenne publie des « Grandes Orientations de Politique Economique » pour chacun des 28 Etats.

Ces « recommandations » doivent être appliquées par les Etats en raison de l'article 121 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Les mesures appliquées par le Gouvernement LREM, proviennent de ces GOPEs :

1. **Coupe dans les dépenses de Santé.** Cela signifie fermeture du service Réanimation à Meulan par exemple, **baisse des remboursements ou dégradation des conditions de travail des soignants.**
2. Réduction du coût du travail : **baisse des allocations chômage**
3. **Baisse de l'impôt sur les sociétés ; Augmentation de la CSG ou de la TVA**
4. **Réforme du droit du travail et des acquis sociaux** pour « améliorer l'accès au marché du travail »
5. **Gel du SMIC** car trop élevé pour nos entreprises
6. **Ubérisation de la société française :** libéralisation des taxis, professions juridiques, médicales, pharmacies et des services (Poste, SnCF, ...)

François Asselineau le disait lors des présidentielles : <https://youtu.be/x2rE3buEX3s>



----- Pour mieux comprendre... -----

Lien vers ces GOPE publiées les 22 mai 2017 : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=COM%3A2017%3A509%3AFIN&from=FR>

Lien vers l'article 121 : [https://fr.wikisource.org/wiki/Traité\\_sur\\_le\\_fonctionnement\\_de\\_l'Union\\_européenne#Article\\_121](https://fr.wikisource.org/wiki/Traité_sur_le_fonctionnement_de_l'Union_européenne#Article_121)

**Ces GOPES n'ont de recommandations que le nom !** En effet, elles réapparaissent dans le rapport de l'année suivante, si elles ne sont pas appliquées. Il faut aussi savoir que la Commission peut formuler un « avertissement » et mettre en place une « procédure de surveillance multilatérale » si ces mesures ne sont pas appliquées.

Un troisième élément nous aide à comprendre que ces GOPE ne sont des mesures facultatives malgré leur nom : les Gopés sont élaborées par le Conseil (regroupement des ministres des gouvernements des États membres)

- en suivant l'orientation libérale des traités
- en suivant les suggestions de la Commission (constituée de fonctionnaires non élus qui sont chargés de faire appliquer les traités)
- en prenant l'avis du Conseil Européen (regroupement des chefs d'Etats et de Gouvernement des Etats membres).

Le principe est, pour les élites politiques des 28 pays (psdt, 1er ministre, ministres), **de faire une évaluation** croisée des

politiques de tous les Etats, en suivant le cadre libéral des traités, **et d'imposer aux petits copains des autres pays des réformes**. Chaque homme politique baigne donc dans un environnement intellectuel qui l'oblige à penser d'une manière avant tout libérable et d'appliquer les recommandations chez lui puisqu'il exige de ses camarades des autres pays de faire de même. **Notons qu'ainsi, tout action coercitive est rendue finalement inutile !**

Ainsi les Etats sont contraints d'appliquer ces GOPES tôt ou tard.

----- **En conclusion...** -----

Certes, des citoyens peuvent considérer qu'il est légitime d'appliquer une telle politique libérale. Ou encore que ces mesures sont aussi voulues par le gouvernements nationaux.

Mais l'UPR veut faire apparaître au grand jour, qu'**en raison de ces GOPÈ, les hommes politiques n'ont plus les manettes, ET QUE LA SOUVERAINETE DES PAYS et NOTRE DEMOCRATIE-MEME, SONT EN JEU !** Hollande n'était pas en mesure de « lutter contre la finance » pas plus que **Macron** n'est capable de faire du libéralisme « doux » pour préserver notre modèle sociale et nos grands services publics à la française comme des gens l'imaginent encore. **Mélenchon**, s'il était arrivé au pouvoir, n'aurait pas pu plus que quiconque, déroger à ces orientations car les mesures qu'il aurait prises auraient « risqué de compromettre le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire » et nous serions sous le coup d'une procédure d'« avertissement » comme l'indique l'art 121 – tout comme le terme « recommandation », le terme « avertissement » ne peut être considéré dans son sens littéral-.

**L'article 121 ne pouvant être contourné, et toute modification de ce traité étant impossible car nécessitant l'unanimité des 28 Etats**, les Français doivent se faire à l'idée que le **FREXIT** s'imposent à eux s'ils veulent préserver leur pouvoir

démocratique.